

## DES DECHETS INDUITS PAR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS

Les déchets bruts sont constitués de matériaux réfractaires produits par les opérations de maintenance périodique des fours d'incinération et de fusion, de scories d'incinération, de restes de nettoyage des installations de fabrication du colis de résidus d'incinération cimentés (voir famille F3-7-01), de rebuts de criblage de mâchefer, de laitier de fusion, et de déchets divers non compactables.

Ils sont placés en fût ou en vrac dans des caissons métalliques et sont immobilisés par injection d'un matériau à base de ciment sur le Centre de stockage de l'Aube.



Caisson métallique de déchets induits

<b>Catégorie</b>	FMA-VC
<b>Secteur(s) économique(s)</b>	Electronucléaire, Industrie
<b>Propriétaire(s) des déchets</b>	EDF, Autres
<b>État de production des déchets</b>	En cours de production
<b>État de production des colis</b>	En cours de production
<b>Appartenance aux différents types de déchets</b>	Fonctionnement - Démantèlement - RCD

## EN CHIFFRES

Déchets présents sur le territoire français et prévisions aux dates de référence

Stock et prévisions	Volume déclaré (en m <sup>3</sup> )
Stock à fin2023	8 704
Quantité totale prévue à fin 2030	12 013
Quantité totale prévue à fin 2040	12 013

Les volumes de déchets correspondent aux volumes de déchets conditionnés, exprimés dans une unité de compte homogène : le « volume équivalent conditionné »

	Volume déclaré à fin 2021 (en m <sup>3</sup> )	Activité totale déclarée à fin 2021 (en Bq)
Déchets sur site producteur/détenteur	1 043	3,96.10 <sup>12</sup>
Déchets stockés dans les centres de l'Andra	7 288	2,00.10 <sup>0</sup>
<b>Total à fin 2021</b>	<b>8 331</b>	<b>3,96.10<sup>12</sup></b>

## EN SAVOIR PLUS

### Sur le conditionnement

**Traitement/conditionnement :**

Les déchets de type réfractaires et laitiers sont emballés sous vinyle avant d'être placés dans un caisson en acier non allié. Les rebuts de criblage de mâchefer, les scories et les restes du nettoyage (agglomérats solidifiés) des installations de fabrication des colis de résidus d'incinération cimentés sont mis en fût métallique ou polyéthylène ouvert placé dans le caisson. Les déchets divers non compactables sont préalablement ensachés dans des enveloppes en vinyles avant d'être placés dans le caisson. Les caissons sont ensuite injectés par un matériau à base de ciment au Centre de stockage de l'Aube.

**Matrice :** matériau à base de ciment

**Volume industriel du colis :** 4,06 m<sup>3</sup>

**Masse moyenne du colis fini :** 9 tonnes

**Masse moyenne de déchets par colis :** 6 tonnes

### Sur la radioactivité

**Méthode de détermination :**

L'activité est déterminée par mesure du débit de dose et par application de ratios établis à partir d'analyses spectrométriques gamma et radiochimiques sur des déchets bruts d'incinération ou de fusion, des activités déclarées par le producteur d'origine pour les radionucléides difficilement mesurables.

**L'activité moyenne à la production est de l'ordre de 462 Bq/g de colis fini.**

**Les principaux radionucléides contributeurs sont :**

**α :** pas de radioélément α prépondérant

**βγ-vc :** <sup>55</sup>Fe, <sup>60</sup>Co, <sup>137</sup>Cs, <sup>137m</sup>Ba, <sup>58</sup>Co, <sup>90</sup>Sr, <sup>110m</sup>Ag

**βγ-vl :** <sup>63</sup>Ni

**Puissance thermique moyenne :** négligeable

### Sur les éléments chimiques potentiellement toxiques

La composition chimique est majoritairement celle des résidus d'incinération immobilisés (voir famille F3-7-01).